

**SUITE AUX DÉCLARATIONS DE QUELQUES INTERVENANTS SOCIOPOLITIQUES QUI, DERNIÈREMENT, ATTAQUAIENT LA POSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DANS LE DÉLICAT DOSSIER DE L'USINE KÉNOGAMI, NOUS TENONS À RECTIFIER CERTAINS FAITS EN RÉITÉRANT PUBLIQUEMENT NOS DEMANDES À LA COMPAGNIE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (PFR) (ANCIENNEMENT ABITIBIBOWATER) ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

Ainsi, le 20 octobre 2011, lors de son conseil d'administration...

### **LA CRÉ DEMANDAIT À PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (PFR) :**

**Que la compagnie dépose sa vision de développement stratégique de sa structure industrielle régionale pour les dix prochaines années au ministre et à la région;**

**Que les montants à être investis dans la région, en vertu du renouvellement des baux des barrages et des centrales d'autoproduction électrique de la compagnie, servent à :**

1. **Maintenir** en opération les usines de pâtes et papiers d'Alma et Kénogami;
2. **Favoriser la relance** et le développement de ses autres installations au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
3. **Investir**, dans les plus brefs délais, dans des projets structurants de reconversion et de diversification de ses usines en région vers de nouveaux produits et filières émergentes à valeur ajoutée en lien avec les nouvelles opportunités de marchés nationaux et internationaux;
4. Mettre à la disposition de la région un **fonds de diversification économique de 10 M\$**, au rythme de 1 M\$ par année. Ce fonds visera à soutenir l'émergence de projets novateurs de développement industriel, prioritairement à l'intérieur de la filière forestière, et sera principalement utilisé en soutien au développement des communautés impactées négativement en termes d'emplois et d'activité économique par cette nécessaire reconversion industrielle;

### **LA CRÉ DEMANDAIT AUSSI AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :**

1. Qu'à l'exemple des avantages consentis à Alcan en décembre 2006, il définisse les moyens financiers et outils qu'il entend mettre à la disposition des partenaires industriels du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour appuyer cette nécessaire reconversion;
2. Qu'il participe, en partenariat avec la compagnie, au fonds de diversification économique régional, et ce, en investissant un dollar pour chaque dollar investi par la compagnie;
3. D'impliquer le milieu régional dans le processus décisionnel, en ce qui concerne le renouvellement de tous les baux échus ou à venir visant la location de forces hydrauliques aux fins d'autoproduction industrielle.

**LA CRÉ DÉFEND AVEC VIGUEUR LES INTÉRÊTS SUPÉRIEURS DE LA RÉGION ET CONTINUERA SON TRAVAIL DANS CE DOSSIER, ÉTANT CONVAINCUE QUE**

**« SEUL ON VA PLUS VITE, MAIS ENSEMBLE, EN CONCERTATION, ON VA PLUS LOIN... »**